	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-1-2.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PORT DE NOUMEA ZONE SUD	Rév.: A. Application : Sept. 2009 Page 1 sur 6.

Le port de Nouméa se répartit sur 2 plans d'eau distincts administrés par le Port Autonome de Nouvelle Calédonie (PANC) : Petite et Grande Rade.

En Grande Rade : 3 ports privés dont les infrastructures sont gérées par leurs opérateurs : SLN (Doniambo), HOLCIM (baie de Numbo) et EXXON-MOBIL / SOGADOC (Baie des Dames).

Note 1: Un remorqueur obligatoire pour tout navire de plus de 60 m LHT.

Note 2: Restrictions pour les navires citernes :

Seuls les navires transportant moins de 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou moins de 20.000 tonnes de produits blancs sont autorisés à effectuer leur manœuvre de nuit.


1/ PETITE RADE :

Quai	Quai FED	Quai des Longs Courriers
WGS 84 position	22°16.120' S / 166°26.025' E	22°16.285' S / 166°26.200' E
Limites	LHT max.	185 m
	TE max	9,50 m
Orientation	092° / 272°	175° / 355°
Longueur du quai	75 m	110 m
Disposition	2 ducs d'albe : Longueur totale installation : 155 m	Hauteur du quai : 3 m au-dessus du zéro des cartes
Utilisation des remorqueurs	Navires de plus de 170 m sans propulseur d'étrave et navires de plus de 205 m même avec propulseur : 2 remorqueurs. Dérogação des pilotes possible après évaluation des qualités manœuvrières du navire (ex : navires équipés de « Pods. ») Un remorqueur obligatoire pour tout navire LHT > 60 m.	
Jour et nuit restrictions	Jour et nuit	
Navires citernes restrictions	N/A	
Autres	Mouillage en Petite Rade interdit sauf autorisation spéciale du Commandant du Port.	

Nota 3:

Le chenal d'accès à la Petite Rade doit être dégagé pour toute entrée/sortie de paquebots :


Avant d'entrer ou sortir de la Petite Rade, l'officier de port doit donner son accord par VHF confirmant que le passage est clair.

	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-1-2.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PORT DE NOUMEA ZONE SUD	Rév.: A. Application : Sept. 2009 Page 2 sur 6.

2/ GRANDE RADE :


➤ Grand Quai :

Postes	Poste petits rouliers	Poste 4	Poste 5	Poste 6	Poste 7	
WGS 84 position		22° 15.900' S 166° 26.180' E	22° 15.885' S 166° 26.085' E	22° 15.860' S 166° 25.985' E	22° 15.840' S 166° 25.900' E	
Limites	LHT max.	Longueur : sans limitation – Voir ci-après longueurs des postes à quai.				
	TE max.	5 m	9,80 m	10 m	10,3 m	10,3 m
Orientation	105° / 285°					
Longueur du quai	Total 750 m					
Disposition	68 m entres bollards A and 1	160 m entres bollards 1 and 7	160 m entres bollards 7 and 13	160 m entres bollards 13 and 19	190 m entres bollards 19 and 26	
Utilisation des remorqueurs	Un remorqueur si LHT>60 m	Navires de plus de LHT>170 m. sans propulseurs d'étrave : 2 remorqueurs obligatoires pour accostage, et appareillage si Tribord à quai.		Un remorqueur si LHT>60 m		
	Navires Car-carriers de plus de LHT>150 m. <u>sans</u> propulseurs d'étrave : OU Navires Car-carriers de plus de LHT>150 m. <u>avec</u> propulseurs d'étrave et vent de plus de 15 nœuds: 2 remorqueurs obligatoires					
Jour et nuit restrictions	Jour et nuit.					
Navires citernes restrictions	N/A					
Autres						

	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-1-2.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PORT DE NOUMEA ZONE SUD	Rév.: A. Application : Sept. 2009 Page 3 sur 6.


➤ **DONIAMBO (Société Le Nickel - S.L.N.)**

Poste		Quai Sud	Quai Nord Ouest	
		Poste 1	Poste ¾	Poste 5
WGS 84 position			22° 15.500' S 166° 26.130' E	22° 15.450' S 166° 26.095' E
Limites	LHT max.	167 m		
	TE max.	7,8 m toutes marées	9,90 m	10 m 9,70 m pour navires citernes
Orientation		061°/241°	143° / 323°	
Longueur du quai		180 m	Total 390 m	
Disposition				Un duc d'albe à 70 m dans le NW du coin du quai.
Utilisation des remorqueurs		-2 remorqueurs si TE > 7,80 m et/ou LHT > 155 m.	2 remorqueurs si minéraliers > 35.000 tonnes	2 remorqueurs pour navires LHT > 150m sans propulseurs d'étrave.
Jour et nuit restrictions		Accostage de jour. Appareillage jour et nuit.	Jour et nuit.	
Navires citernes restrictions				Les navires-citernes transportant plus de 1800 t de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou plus de 20.000 t de produits blancs ne peuvent effectuer leur manœuvre que de jour. Les navires-citernes de plus de 100 m utilisent 2 remorqueurs à l'accostage et à l'appareillage, sauf s'ils sont munis d'un propulseur d'étrave.
Autres		Quai délabré, sans défenses (2009)		Accostage toujours Td sauf accord explicite de la SLN

	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-1-2.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PORT DE NOUMEA ZONE SUD	Rév.: A. Application : Sept. 2009 Page 4 sur 6.


➤ **BAIE DES DAMES (installations privées EXXON-MOBIL)**

Postes		Appontement petits navires citernes	Poste de pompage en mer MBM
WGS 84 position		22° 14.170' S 166° 24.405' E	22° 14.360' S 166° 24.200' E (position de l'ancre)
Limites	LHT max	100 m dont 25 m de murailles droites	200 m
	TE max	4,70 m	10,40 m
	Force de vent maxi	20 noeuds	35 noeuds réduit à 20 noeuds en cas de vent d'Ouest (NW à SW)
Orientation		135° / 315°	102°
Longueur du quai		10 m	380 m entres coffres AV et AR
Disposition		2 ducs d'albe de chaque côtés de l'appontement, Longueur totale : 60 m.	6 coffres orientés 102°
Utilisation des remorqueurs		1 remorqueur pour les navires LPG quelque soit la longueur. Other, 1 tug if LOA>60 meters.	2 remorqueurs à l'accostage et à l'appareillage
Jour et nuit restrictions		Jour et nuit.	Accostage de jour uniquement. Appareillage de nuit possible si moins de 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou moins de 20.000 tonnes de produits blancs
Navires citernes restrictions		Oui	
Autres		Interdiction de manœuvrer si un pétrolier est amarré au poste de pompage en mer.	2 manifolds 8" Bâbord, marques par 2 spars buoy. Ancre Tribord mouillé. 2 aussières par coffres.
Autres		Wharf en mauvais état, Les 2 ducs d'albe W en très mauvais état.	
Limites opérationnelles de ExxonMobil du 26/09/2005 : (voir schéma joint aux instructions) dérogation obligatoire si différent.		Port en lourd : 5000 t Déplacement max : 6000 t	Port en lourd : 50 000 t Déplacement max : 60 000 t Ancre Tribord mouillée 2 amarres par coffres 2 remorqueurs (2000 Cv min) Limites de vent suivant schéma

	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-1-2.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PORT DE NOUMEA ZONE SUD	Rév.: A. Application : Sept. 2009 Page 5 sur 6.

➤ **Quai d'attente petits navires citernes (PANC)**

Poste		Appontement LCT
WGS 84 position		22° 14.442' S / 166° 24.423' E
Limites	LHT max	80 m
	TE max	4,50 m
	Port en Lourd max	2000 tonnes
Orientation		117° / 297°
Longueur du quai		30 mètres entres 2 ducs d'albe
Disposition		Passerelle sur chaque ducs d'albe
Utilisation des remorqueurs		1 remorqueur pour navire de plus de 60 m.
Jour et nuit restrictions		Jour et nuit.
Navires citernes restrictions		Oui
Autres		

	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-1-2.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PORT DE NOUMEA ZONE SUD	Rév.: A. Application : Sept. 2009 Page 6 sur 6.

➤ **Baie de NUMBO (HOLCIM)**

Poste	Holcim - installation pour cimentiers	
WGS 84 position	22°14.825' S / 166°24.675' E (position de l'anc re)	
Limites	LHT max	170 m
	TE max	9 m
Orientation	185°	
Longueur du quai	530 m. entres coffre AV et coffre AR	
Disposition	3 ducs d'albe et 4 coffres d'amarrage	
Utilisation des remorqueurs	1 remorqueur obligatoire	
Jour et nuit restrictions	Accostage de jour uniquement Appareillage de nuit possible	
Navires citernes restrictions	N/A	
Autres	Les navires accostent Bâbord sur les 3 ducs d'albe. Trémie sur le duc d'albe du milieu.	